2023-2024

# BULLETIN D'INFORMATIONS

# CERCLE SCOLAIRE DE LA BASSE-VEVEYSE

# CONTENU

Le mot du directeur ..... 2
Buts de l'école et cours particuliers ..... 3
1H et 2H ..... 3
3H à 8H ..... 3
Les classes ..... 4
Horaires des classes ..... 5
Classes de 1H et 2H ..... 5
Classes de 3H à 8H ..... 5
Rentrée des classes ..... 5
Enseignement alterné pour les 3H et 4H ..... 5
Education physique / Gymnastique / Piscine ..... 6
Incapacité gym/piscine ..... 6
Fournitures scolaires et matériel obligatoire ..... 7
Adresses et téléphones utiles ..... 8
Vacances et congés / Calendrier scolaire ..... 9
Absences, dispenses et demandes de congé ..... 9-10
Transports / Bus ..... 11
Trajet pour l'école ..... 12
Pedibus ..... 13
Vie scolaire ..... 14
Service médical et dentaire ..... 18
Accueil extrascolaire (AES) de la Basse-Veveyse ..... 19
Conseil des parents ..... 20
Services auxiliaires scolaires (SLPP-GV) ..... 21
Mot de la Police cantonale ..... 22
Mot de la brigade des mineurs ..... 23
SPOLOE ..... 24
Animation Jeunesse Veveyse (AJV) ..... 25
Pro Junior (anciennement Pro Juventute) ..... 26
Bibliothèque – Ludothèques ..... 27
Que faire lorsqu'on est infesté de poux ? ..... 28
Quelques liens ..... 32
Abréviations utiles ..... 34

# LE MOT DU DIRECTEUR

Juin 2023

Chers parents,

Voici la version 2023 de notre bulletin d'informations. Comme chaque année, vous y trouverez de nombreuses informations utiles tout au long de l'année qui sont complétées par les éléments de notre site internet.

Notre établissement ne cesse de grandir. A la prochaine rentrée scolaire, nous ouvrirons une huitième classe enfantine, ce qui amènera notre cercle scolaire à 29 classes, avec quelque 600 élèves et une cinquantaine d'enseignants.

De nombreux projets sont en cours d'élaboration pour la future année scolaire, dont un spectacle en mars 2024. De plus amples informations vous parviendront durant l'année scolaire.

La communication reste un élément central du bon fonctionnement de l'école. Un entretien organisé en classe ou un coup de téléphone permettent de résoudre des situations ou de répondre à des questions.

Pour conclure, je tiens à remercier tous les partenaires de l'école : parents, communes, services auxiliaires, thérapeutes, etc. La collaboration avec ces acteurs nous permet d'avancer vers une école de qualité et je me réjouis de l'année à venir.

Je vous souhaite un bel été et vous présente mes meilleures salutations.

Michael Dayer
Directeur du Cercle Scolaire de la Basse-Veveyse

# BUTS DE L'ÉCOLE ET COURS PARTICULIERS

LS Art. 2 : L'école assume une mission globale et générale de formation et de socialisation qui comprend des tâches d'enseignement et d'éducation. Elle seconde les parents dans leur responsabilité éducative.

## 1H ET 2H

C'est un lieu d'accueil destiné à développer **l'autonomie et la socialisation** des enfants. Elle prépare l'enfant à l'entrée en école primaire, par exemple par le biais d'activités langagières, de mathématiques ou de motricité fine.

De la documentation pouvant aider les parents à préparer au mieux la rentrée des enfants se trouve sur notre site internet https://ecole-basse-veveyse.ch/entree-futurs-1h/.

Durée : 2 ans, pour les enfants ayant 4 ans révolus le 31 juillet.

## 3H À 8H

La scolarité « primaire » est composée de 3 parties d'une durée de 2 ans chacune. Cela permet à l'enfant de disposer de plus de temps pour progresser dans ses apprentissages.

Durée : 6 ans, pour les enfants ayant 6 ans révolus le 31 juillet.

## LES ACTIVITÉS CRÉATRICES MANUELLES ET (SUR) TEXTILES (ACM ET ACT)

Ces activités permettent à l'enfant de développer son imagination, tout en permettant de découvrir les bases de certaines techniques créatrices.

## LES COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Ils contribuent à un développement physique et à une certaine aisance corporelle.

## ETHIQUE ET ENSEIGNEMENT RELIGIEUX

Conformément à l'article 64 al. 4 de la Constitution cantonale et l'article 23 de la loi sur la scolarité obligatoire (loi scolaire, LS), l'école obligatoire met un temps à disposition des Eglises et communautés religieuses reconnues pour l'enseignement religieux confessionnel. L'Eglise catholique-romaine et l'Eglise réformée disposent ainsi pour leur enseignement en 1-2H de cinq moments œcuméniques par année et en 3-11H d'une heure de cours par semaine.

Les élèves appartenant à ces deux confessions fréquentent donc d'office le cours d'enseignement religieux confessionnel. Les parents qui le souhaitent peuvent déclarer par écrit que leur enfant ne suivra pas le cours d'enseignement religieux confessionnel. Les élèves dispensés restent sous la responsabilité et la surveillance de l'école (art. 42 al. 4 du règlement de la loi sur la scolarité obligatoire, RLS). La déclaration de dispense est disponible auprès de l'enseignant-e ou auprès de la direction de l'école. Elle doit être complétée chaque année.

Les élèves d'autres confessions peuvent fréquenter les cours d'enseignement religieux confessionnel catholique-romain ou réformé. Les parents qui le souhaitent en informent par écrit l'enseignant-e de leur enfant.

## LES CLASSES

| Classe(s) | Site | Bâtiment | Etage | Enseignant(s)-Enseignante(s) |
|---|---|---|---|---|
| **1H-2H A** | Attalens | Le Mouton | 1er étage | Marie-Laure Colliard<br>Edit Stierli |
| **1H-2H B** | Attalens | Le Mouton | 1er étage | Audrey Buchs |
| **1H-2H C** | Attalens | Les Roses | Rez inférieur | Emilie Grandjean |
| **1H-2H D** | Attalens | Les Roses | Rez inférieur | Joëlle Dumon<br>Irène Gelmo |
| **1H-2H E** | Attalens | Les Roses | Rez inférieur | Marlyse Genoud<br>Irène Gelmo |
| **1H-2H F** | Remaufens | Le Soleil | Rez inférieur | Angélique Blanc<br>Edit Stierli |
| **1H-2H G** | Remaufens | Le Soleil | Combles | Mireille Pauchard<br>Pauline Torche |
| **1H-2H I** | Attalens | Le Mouton | 1er étage | Charlène Fornage |
| **3H A** | Attalens | Les Blés | Rez supérieur | Laurence Monnard<br>Murielle Vienne De Nardis |
| **3H B** | Attalens | Les Roses | Rez supérieur | Fabienne Charrière<br>Julie Vionnet |
| **3H C** | Attalens | Les Roses | Rez supérieur | Louise Pillet<br>Caroline Richoz |
| **3H D** | Remaufens | Le Soleil | Rez supérieur | Alisson Rochat |
| **4H A** | Attalens | Les Blés | Rez inférieur | Maude Gabriel<br>Coline Vauthey |
| **4H B** | Attalens | Les Blés | Rez supérieur | Sophie Grandjean |
| **4H C** | Attalens | Les Blés | Rez inférieur | Laurie Vallée<br>Laurence Monnard |
| **4H D** | Remaufens | Le Soleil | Rez supérieur | Lina Balimann |
| **5H A** | Attalens | L'Aviateur | 1er étage | Céline Protti<br>Muriel Rouiller |
| **5H B** | Attalens | L'Aviateur | 1er étage | Olivia Geiser<br>Céline Protti |
| **5H C** | Attalens | L'Aviateur | 1er étage | Fanny Emonet<br>Emilie Borcard<br>Coraline Rittmeyer |
| **5H D** | Remaufens | Le Soleil | 1er étage | Aurore Hofmann |
| **6H A** | Attalens | L'Aviateur | 2ème étage | Marie-Pierre Rutscho<br>Annie Reutenauer |
| **6H B** | Attalens | L'Aviateur | 2ème étage | Xavier Torche |
| **6H C** | Attalens | L'Aviateur | 2ème étage | Marc Andrey |
| **7H A** | Attalens | Le Renard | 1er étage | Lucile Reeb<br>Coraline Rittmeyer |
| **7H B** | Attalens | Le Renard | 1er étage | Mylène Wicht |
| **7H C** | Attalens | Le Renard | 1er étage | Carole Trinchan |
| **8H A** | Attalens | Le Renard | 2ème étage | Alain Fontana |
| **8H B** | Attalens | Le Renard | 2ème étage | Stéphanie Brändle |
| **8H C** | Attalens | L'Aviateur | Rez supérieur | Ernestine Magnin<br>Lucile Reeb |

# 0HORAIRES DES CLASSES

## CLASSES DE 1H ET 2H

| | | |
|---|---|---|
| Lundi | 7h55-11h35<br>**2H** | 13h25-15h05<br>**1H** |
| Mardi | 7h55-11h35<br>**1H-2H** | 13h25-15h05<br>**2H** |
| Mercredi | 7h55-11h35<br>**1H** | Congé |
| Jeudi | 7h55-11h35<br>**1H-2H** | 13h25-15h05<br>**2H** |
| Vendredi | 7h55-11h35<br>**2H** | 13h25-15h05<br>**2H** |

## CLASSES DE 3H À 8H

| | | |
|---|---|---|
| Lundi | 7h55 -11h35 | 13h25 - 15h05 |
| Mardi | 7h55 -11h35 | 13h25 - 15h05 |
| Mercredi | 7h55 -11h35 | Congé |
| Jeudi | 7h55 - 11h35 | 13h25 - 15h05 |
| Vendredi | 7h55 -11h35 | 13h25 - 15h05 |

## RENTRÉE DES CLASSES

**La rentrée scolaire aura lieu le jeudi 24 août 2023 à 7h55 pour tous les élèves, exceptés les 2H qui commenceront à 13h25.**

## ENSEIGNEMENT ALTERNÉ POUR LES 3H ET 4H

La moitié des élèves a congé un demi-jour supplémentaire, selon un plan établi par le directeur.
Le jour **définitif** des alternances sera communiqué aux parents des futurs élèves de 3H à la mi-juin.

**Classes de 3H** : Les élèves ont congé le mardi ou le jeudi **matin**.
**Classes de 4H** : Les élèves ont congé le mardi ou le jeudi **après-midi**.

**Les jours d'école et de congé en 3H resteront identiques en 4H pour chaque élève.**

*NB: si l'enfant doit fréquenter l'AES (accueil extrascolaire) durant les congés des alternances 3H ou 4H, les parents veilleront à compléter **les deux plages** horaires du formulaire d'inscription AES, en fonction de leurs besoins. L'AES ajustera les demandes lorsque les jours définitifs leur seront transmis par le secrétariat scolaire.*

**Il n'y a pas d'alternance le jour de la rentrée scolaire, les élèves de 3H et 4H viennent tous à l'école le jeudi 24 août 2023.**

## EDUCATION PHYSIQUE / GYMNASTIQUE

- Les enfants doivent porter des chaussures adéquates, à semelle claire, ne laissant pas de trace ;
- Les cheveux longs doivent être attachés ;
- Les bijoux doivent être enlevés (montres, bracelets, boucles d'oreilles, etc.) ;
- La douche est obligatoire après les leçons dès la 3H.

## PISCINE

Les élèves du Cercle Scolaire, exceptés les 1H, vont à la piscine de Châtel-St-Denis entre 5 et 6 fois par année.

Les dates de piscine 2023-2024 sont consultables sur le site internet de l'école sous :
https://ecole-basse-veveyse.ch/horaires-ecole-bus-et-piscine/piscine/

- Les garçons doivent porter un caleçon de bain court dépourvu de poches, les shorts et bermudas ne sont pas autorisés ;
- Les filles doivent porter un maillot de sport 1 pièce ;
- Si les cheveux sont longs, ils doivent être correctement attachés et couverts par un bonnet de bain.

Les enfants porteurs de verrues plantaires sont invités à suivre un traitement avant la rentrée scolaire. Ils seront admis à la piscine à condition de porter des chaussures en plastique prévues à cet effet.

Merci de veiller à ce que votre enfant ait bien déjeuné, afin d'être en forme dans l'eau. Une petite récréation serait la bienvenue. Durant l'hiver, merci également de veiller à ce que votre enfant ait un bonnet, les cheveux ne pouvant pas toujours être séchés correctement.

## INCAPACITÉ GYM/PISCINE

En cas d'incapacité exceptionnelle d'effectuer les leçons de gym ou de piscine en raison d'oubli de ses affaires, sur demande ponctuelle des parents ou sur présentation d'un certificat médical, l'élève sera tenu d'accompagner sa classe. En effet, même s'il ne participe pas physiquement à la leçon, des aspects théoriques, stratégiques et sécuritaires seront abordés.

Une exception sera faite pour l'enfant qui peine à se déplacer (béquilles, attelle, chaise roulante, etc.). L'élève ira alors d'office dans une autre classe, muni de travail fourni par l'enseignant titulaire.

## FOURNITURES SCOLAIRES

Depuis la rentrée 2020-2021, l'ensemble des fournitures scolaires sont mises à disposition par l'école.

Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 qui a rappelé le droit à un enseignement de base suffisant et gratuit, plusieurs articles de la loi scolaire - *parce qu'elle autorisait une refacturation de frais aux parents* - ont dû être modifiés et sont entrés en vigueur le 1er janvier 2019. Une nouvelle clé de répartition des frais entre l'Etat et les communes a été trouvée. Elle prévoit que l'Etat prenne en charge les frais liés aux fournitures scolaires – ils s'ajoutent à ceux des moyens d'enseignement - alors que les communes financent les activités culturelles et sportives organisées dans le cadre de l'école.

**L'établissement se réserve le droit de facturer aux parents du matériel dont l'usure ne serait pas normale ou si l'enfant détruit volontairement son matériel.**

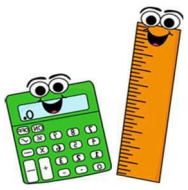

## MATERIEL OBLIGATOIRE A FOURNIR PAR LES PARENTS 1H À 8H

Vous trouverez ci-dessous la liste du matériel que vous devez fournir à votre enfant, selon les degrés. Pour rappel, pour des raisons écologiques les livres ne seront plus doublés, nous vous demandons de ne pas acheter de doublure pour la prochaine rentrée.

**1H et 2H**
1 sac à dos pouvant contenir au minimum 1 cahier A5
Un tablier pour les arts visuels

**3H à 8H**
1 sac d'école pouvant contenir 1 classeur A4
1 plumier / trousse (vide)
Un tablier pour les arts visuels

### POUR LA CLASSE

- 1 paire de pantoufles fermées et à semelles rigides ;
- 1 chemise à longues manches ou un tablier pour le bricolage ;
- Des mouchoirs en papier.

### POUR L'ÉDUCATION PHYSIQUE / GYMNASTIQUE / RYTHMIQUE (DANS UN SAC DE SPORT)

- 1 tenue de sport ;
- 1 paire de ballerines (rythmique pour 1H et 2H) ;
- 1 paire de baskets à semelles claires (pour 1H à 8H) ;
- 1 linge de douche et produit de douche (selon informations de l'enseignant-e).

### POUR LA PISCINE (DANS UN SAC DE SPORT)

- 1 maillot de bain ;
  - ⇒ pour les garçons : caleçon de bain court (dépourvu de poches), *les shorts et bermudas ne sont pas autorisés* ;
  - ⇒ pour les filles : maillot sportif (1 pièce)
- 1 linge de bain ;
- Pour les cheveux longs, un bonnet de bain (merci d'attacher les cheveux avant le début des cours).

**Merci d'avance de noter le prénom de votre enfant sur TOUT son matériel !**

# ADRESSES ET TÉLÉPHONES UTILES

## ECOLE DU PETIT PRINCE

Rue de l'Eglise 26
1616 Attalens

Route Villageoise 33
1617 Remaufens

www.ecole-basse-veveyse.ch

## DIRECTEUR 021 947 38 51

Monsieur Michael Dayer
Rue de l'Eglise 26
1616 Attalens

dir.ep.basse-veveyse@edufr.ch

## SECRÉTARIAT 021 947 54 52

Mesdames Cynthia Perroud et Laure Moret
Rue de l'Eglise 26
1616 Attalens

secr.ep.basse-veveyse@edufr.ch

Le secrétariat est atteignable tous les matins de 8h00 à 11h30, les lundi et mardi après-midi de 13h30 à 16h. Si vous devez joindre **en urgence** votre enfant ou son enseignant(e), vous pouvez vous adresser au secrétariat qui transmettra votre message.

## DFAC 026 305 12 06

Direction de la formation et
des affaires culturelles DFAC
Rue de l'Hôpital 1
1700 Fribourg

www.fr.ch/dfac

## INSPECTORAT 8ÈME ARRONDISSEMENT 026 305 73 68

Mme Carole Angéloz, inspectrice du 8ème arrondissement
Service de l'enseignement obligatoire de langue française SEnOF, Inspectorat scolaire
Route André-Piller 21
1762 Givisiez

## TSS – TRAVAILLEUR SOCIAL EN MILIEU SCOLAIRE 079 595 38 29

M. Sébastien Gutmann
Rue de l'Eglise 26
1616 Attalens

sebastien.gutmann@edufr.ch

## ASSOCIATION D'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR DE LA VEVEYSE 021 947 57 75

Chemin du Clos 3
1616 Attalens

veveyse@accueildejour.ch

## CROIX-ROUGE FRIBOURGEOISE - CHAPERON ROUGE

Service de garde d'enfants à domicile
pour un accueil ponctuel en cas d'urgence
(par ex. enfant malade)

chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch

| | | |
|---|---|---|
| *lundi-vendredi* | *07h30 - 11h30* | *026 347 39 49* |
| *dimanche-jeudi* | *20h00 - 21h00* | *076 347 39 49* |

# VACANCES ET CONGÉS / CALENDRIER SCOLAIRE

| | du | au | Reprise le |
|---|---|---|---|
| Reprise des classes | | | 24.08.2023 |
| Vacances d'automne | 16.10.2023 | 27.10.2023 | 30.10.2023 |
| Toussaint | 01.11.2023 | 01.11.2023 | 02.11.2023 |
| Immaculée Conception | 08.12.2023 | 08.12.2023 | 11.12.2023 |
| Vacances de Noël | 25.12.2023 | 05.01.2024 | 08.01.2024 |
| Vacances de Carnaval | 12.02.2024 | 16.02.2024 | 19.02.2024 |
| Vendredi saint et vacances de Pâques | 29.03.2024 | 12.04.2024 | 15.04.2024 |
| Fête du 1er Mai | 01.05.2024 | 01.05.2024 | 02.05.2024 |
| Ascension et pont de l'Ascension | 09.05.2024 | 10.05.2024 | 13.05.2024 |
| Lundi de Pentecôte | 20.05.2024 | 20.05.2024 | 21.05.2024 |
| Fête-Dieu et pont de la Fête-Dieu | 30.05.2024 | 31.05.2024 | 03.06.2024 |
| Vacances d'été | 06.07.2024 | 21.08.2024 | 22.08.2024 |

**Les demandes pour avancer et prolonger les vacances ne seront pas acceptées, selon les directives de la DFAC.**

# ABSENCES, DISPENSES ET DEMANDES DE CONGÉ

## ABSENCE MALADIE

**Annoncez l'absence via KLAPP** à l'enseignant ; « mode d'emploi » consultable sur le site internet de l'école sous https://ecole-basse-veveyse.ch/contact/ecole/.

Dès le 5ème jour d'absence et/ou en cas d'absences répétées (régulières), un certificat médical est obligatoire.

## RENDEZ-VOUS MÉDECIN/DENTISTE/AUTRES

Il est souhaitable de prendre les rendez-vous médicaux de votre enfant **en dehors** de l'horaire scolaire.

Si cela ne devait pas être possible, prière d'avertir l'enseignant(e) concerné(e) au plus tard 24 heures à l'avance **via KLAPP** en y indiquant le motif.

## DEMANDE DE CONGÉ

La demande de congé est présentée par écrit, **un mois à l'avance** (ou dès que le motif est connu) au directeur avec copie à l'enseignant(e). Elle est motivée et signée des parents, avec une **pièce justificative obligatoire (invitation, convocation, faire-part, etc…)**. Le directeur prendra une décision.

***Règlement de la loi sur la scolarité obligatoire (RLS) Article 37***
*Un congé peut être octroyé à un ou une élève pour des motifs justifiés. Sont seuls pris en considération les motifs dûment attestés pouvant exceptionnellement l'emporter sur l'obligation de fréquenter l'école tels que :*

*a) un événement familial important ;*
*b) une fête religieuse importante ou la pratique d'un acte religieux important ;*
*c) un événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement.*

## JOURS JOKER

Dès la rentrée 2022/23, quatre demi-jours de congé supplémentaires sont à disposition des parents des élèves de la scolarité obligatoire. **La demande doit être faite sur la base du formulaire, qui se trouve en ligne sur le site internet de l'école et à retourner directement aux enseignant-e-s au minimum une semaine AVANT le jour joker.**

Le règlement de la loi scolaire qui a été modifié le 14 juin 2022 par le Conseil d'Etat précise les conditions d'usage de cette nouvelle possibilité :

- Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour joker au moins une semaine à l'avance ;
- Les jours joker peuvent être cumulés, mais ceux qui ne sont pas utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante ;
- Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires particulières comme les courses d'école, les classes vertes, les journées sportives et culturelles et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ; la direction d'école peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut pas être pris ;
- Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi des programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées ;
- En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.

## ABSENCES ILLÉGITIMES

Les absences non justifiées sont illégitimes. Elles font l'objet d'une dénonciation à la Préfecture et sont sanctionnées par une amende.

## PROCÉDURE EN CAS D'ABSENCE

En cas d'absence non annoncée, l'enseignant(e) contactera les parents par téléphone. Si plusieurs appels restent sans réponse, la direction et la Police locale seront avisées (aux frais des parents), afin de vérifier qu'il ne soit rien arrivé à votre enfant, à son domicile ou sur le trajet de l'école.

## DISPENSE DE GYM/PISCINE

Un mot écrit et signé par les parents devra être transmis à l'enseignant(e). Dès 5 jours de dispense, un certificat médical est obligatoire.

## DÉMÉNAGEMENT ET CHANGEMENT D'ÉCOLE

Veuillez annoncer votre déménagement **par écrit** dès que possible au secrétariat par mail à l'adresse suivante : secr.ep.basse-veveyse@edufr.ch en indiquant la date de départ et la nouvelle adresse, avec copie à l'enseignant(e) concerné(e).

# TRANSPORTS / BUS

## INTRODUCTION

Les transports scolaires sont réservés aux élèves du Cercle Scolaire de la Basse-Veveyse (1H à 8H) et sont pris en charge par les communes. Pour des raisons de sécurité, les enfants des écoles maternelles ne sont pas autorisés à prendre les bus scolaires.

Seul le bus de ligne de Palézieux-Granges-Attalens peut accepter d'autres passagers. Toutefois, pour les enfants qui souhaitent prendre occasionnellement le bus de Tatroz ou de Remaufens, une demande doit être adressée par écrit à la direction de l'école chaque année.

## HORAIRES ET ARRÊTS DE BUS

Les horaires et les plans des arrêts des bus sont consultables sur le site internet de l'école sous

**https://ecole-basse-veveyse.ch/horaires-ecole-bus-et-piscine/bus/.**

## RESPONSABILITÉS

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents entre l'arrêt de bus et leur domicile. Il incombe aux parents de veiller à ce que leur enfant ne se mette pas en danger et respecte les codes de la route.

Sur les lignes exclusivement scolaires, les enfants doivent obligatoirement voyager assis et attachés.

A l'arrivée et au départ de l'école, les enfants sont sous la responsabilité des autorités communales et scolaires. Une surveillance est mise en place 10 minutes avant et après les cours dans le périmètre scolaire.

## COMPORTEMENT DANS LE BUS SCOLAIRE

Il faut être à l'heure, le conducteur ne peut pas attendre car il a un horaire à respecter. Votre enfant doit, bien avant l'arrêt où il doit descendre, appuyer sur le bouton « demande d'arrêt », sortir calmement et attendre le départ du bus, avant de se déplacer. Il doit rester tranquille pour permettre au conducteur de faire correctement son travail dans le calme et la concentration et ne pas bousculer les autres passagers.

En cas de comportement inadéquat, la Commune, en collaboration avec le directeur, se réserve le droit de mettre en place la procédure prévue dans le règlement scolaire communal (www.ecole-basse-veveyse.ch).

## MON ENFANT A RATÉ SON BUS, COMMENT FAIRE POUR RENTRER À LA MAISON ?

S'il a raté son bus, il doit impérativement retourner vers son enseignant(e) afin que ses parents puissent être joints. Si son enseignant(e) a déjà quitté l'école, il faut qu'il s'adresse à un(e) autre enseignant(e).

Nous vous recommandons de laisser un numéro de téléphone à votre enfant.

# TRAJET POUR L'ÉCOLE

## PATROUILLEURS SCOLAIRES – SITE D'ATTALENS

La commune d'Attalens a engagé des **patrouilleurs scolaires** adultes qui sont formés et **assermentés** par la police cantonale afin d'assurer le déplacement sur le passage piéton devant l'école, 20 minutes avant l'école et 15 minutes après l'école.

Les patrouilleurs scolaires protègent les écoliers des dangers de la circulation en leur facilitant la traversée de la chaussée. Ils surveillent leur comportement dans le trafic routier et les habituent à mettre en pratique les règles de la circulation.

Afin de donner le bon exemple aux enfants, nous demandons aux adultes d'utiliser le passage piéton et de bien vouloir traverser quand les patrouilleurs ont donné l'ordre de passage. Les contrevenants s'exposent à des sanctions pénales et administratives selon la gravité de la faute commise.

Les bases légales du service des patrouilleurs scolaires se trouvent dans l'Ordonnance sur la signalisation routière (article 67 alinéa 1) : **ces directives doivent obligatoirement être respectées par tous les usagers de la route.**

## TRAVERSÉE DE LA ROUTE CANTONALE AU CENTRE DU VILLAGE D'ATTALENS

Conformément aux instructions de la Police cantonale, un service de coaching a été mis en place pour la traversée au centre du village. Des adultes « patrouilleurs-coachs », munis uniquement d'un brassard, s'assurent que les enfants respectent les règles inculquées lors des leçons d'éducation routière : s'arrêter, regarder et écouter, traverser en marchant. Les « patrouilleurs-coachs » assurent la sécurité lors de la traversée de la route cantonale.

*Horaires : 07h35 à 07h55 – 11h35 à 11h50*
*13h05 à 13h25 – 15h05 à 15h20 (sauf le mercredi après-midi)*

Nous encourageons tous les écoliers qui le peuvent à **se rendre à l'école à pied**.

Les parents devraient éviter de faire office de taxi, chaque voiture supplémentaire aux abords ou sur le trajet de l'école constituant un danger pour les autres enfants.

**A pied ou en voiture, montrons l'exemple et protégeons tous les enfants !**

## PARKING

Il est vivement recommandé d'encourager l'enfant à se rendre à l'école à pied et/ou par le biais des bus scolaires. Si, pour des motifs d'**éloignement,** vous jugez nécessaire de conduire votre/vos enfant(s) à l'école en voiture, nous vous remercions d'**utiliser uniquement le parking de la Condémine (vers le terrain de foot) à Attalens, et le parking de la Place du Village à Remaufens** pour déposer et reprendre les enfants.

Le parking de la salle de gym des Etoiles à Attalens **n'est accessible ni pour la dépose des enfants, ni pour les reprendre en fin de matinée et d'après-midi**. Le stationnement n'est autorisé qu'aux détenteurs du macaron officiel. La dépose sur la rue de l'Eglise est dangereuse et de ce fait, **non autorisée**.

**LES CONTREVENANTS SERONT AMENDÉS.**

**Nous vous remercions de votre précieuse collaboration, garante de la sécurité pour tous.**

**ENVIE QUE VOTRE ENFANT DEVIENNE UN SUPER PIÉTON ?**
**ALORS PENSEZ AU PEDIBUS !**
**C'EST TOUT SIMPLE ET ÇA MARCHE COMME UN VRAI BUS, MAIS À PIED.**

Le Pedibus est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite des parents. Des centaines de lignes Pedibus marchent quotidiennement partout en Suisse.
Une invention qui change la vie !
La Coordination Pedibus Fribourg vous informe et vous soutient pour créer une ligne Pedibus dans votre quartier. Elle fournit gratuitement du matériel de sécurité et propose une assurance gratuite.

La Coordination Pedibus Fribourg, vous informe et vous soutient: fribourg@pedibus.ch
076 430 05 58 – www.pedibus.ch

PEDIBUS

Pour une mobilité d'avenir ate

# VIE SCOLAIRE

## AVANT ET APRÈS L'ECOLE

Les parents envoient leurs enfants à l'école **au plus tôt un quart d'heure** avant le début de la classe. La responsabilité de l'école à l'égard des enfants n'est engagée que 10 minutes avant le début et 10 minutes après la fin des cours.

Après l'école, les enfants rentrent immédiatement à la maison. Ils ne doivent pas s'attarder ni dans la cour, ni dans la rue.

Les élèves en congé (alternance) ne jouent pas dans la cour pendant que d'autres classes travaillent.

## ATTITUDE ET RESPECT

Les élèves ont une attitude correcte tant à l'intérieur de l'établissement qu'à l'extérieur, lors de toutes activités scolaires.

Le port d'objets dangereux (tels que couteaux, briquets, viseurs laser, etc.) est strictement interdit. Les objets concernés seront immédiatement confisqués.

Les élèves sont responsables du matériel qui leur est confié, des locaux ainsi que du mobilier. L'auteur d'un dégât s'annonce immédiatement à son enseignant ou au concierge. Toute réparation d'un dommage commis par un élève sera à la charge de ses parents ou de son représentant légal.

Les élèves, quelle que soit la classe qu'ils fréquentent, peuvent être rappelés à l'ordre par tout adulte travaillant dans l'établissement.

A la récréation, tous les élèves sortent rapidement dans la cour. Sauf autorisation express, ils ne restent pas dans les bâtiments.

Les élèves évitent les jeux dangereux. Ils restent dans le périmètre scolaire pendant les récréations. Ils n'en sortent pas sans autorisation. La surveillance de ce périmètre est assurée par les enseignants.

Les déchets doivent être déposés dans les poubelles prévues à cet effet.

Les élèves sont tenus de respecter la propreté à l'intérieur du bâtiment scolaire, ainsi que dans les alentours. Les murs et les portes doivent rester sans graffitis, ni salissures.

## RESPONSABILITÉS DES ENSEIGNANTS

Les enseignants informent régulièrement les parents du déroulement de la scolarité de leur enfant. C'est une des raisons pour laquelle ils planifient des réunions de parents et/ou des entretiens individuels.

**Les échanges directs et réguliers entre parents et enseignants sont indispensables.**

S'il devait y avoir un malentendu ou une incompréhension, un entretien est le moyen le plus sûr de clarifier la situation et de dissiper les malentendus.

## TSS – TRAVAILLEUR SOCIAL EN MILIEU SCOLAIRE

Le TSS est une ressource d'aide non seulement pour l'école primaire et la structure de l'AES, mais également pour les familles et les jeunes des villages. Il s'agit d'une réponse proposée par l'école dans une situation où les élèves peuvent se retrouver face à des questions, des manques de repères, des situations problématiques (bagarres, sentiment de mal-être, violence, etc.).
Le TSS peut intervenir comme médiateur dans les situations conflictuelles. Il peut être le lien avec les parents, mais également avec les différents partenaires internes (enseignants, direction, réseaux) ou externes (service sociaux, service de l'enfance et de la jeunesse, justice de paix, associations, etc.).
Le TSS s'engage aussi dans des actions et des projets de prévention afin de répondre aux besoins réels des élèves.

## PRÉVENTION CANINE – INTERVENTION 2H

Il vous est sûrement déjà arrivé, durant une balade familiale, de rencontrer un chien, attaché ou non. Lors de ces rencontres, les enfants ont souvent des réactions allant de la peur à l'admiration totale. Depuis quelques années, l'école met sur pied un cours de prévention canine – intervention en 2H. Celui-ci vise une meilleure compréhension des chiens afin d'éviter que se produisent des accidents et pour une bonne cohabitation entre les enfants et les chiens. Pendant environ 100 minutes, quatre spécialistes du comportement canin et un modérateur/conférencier viendront avec leur chien expliquer l'attitude à avoir devant ces animaux, mais aussi parler de leurs réactions, leurs réflexes.

## RÉCRÉATION

Pensez à donner à votre enfant une petite collation saine et variée.
Privilégiez l'eau. **Les boissons énergisantes sont interdites.**

## RACKET

Afin de prévenir des problèmes de racket, il est recommandé de ne pas donner de l'argent et des objets de valeur à votre enfant. En cas de perte ou de vol, l'école décline toute responsabilité.

## TENUE VESTIMENTAIRE

Les vêtements de votre enfant doivent être corrects et propres, adaptés au milieu scolaire et extrascolaire.

## APPAREILS ÉLECTRONIQUES

L'utilisation de tout appareil électronique par les enfants **est strictement interdite** dans l'enceinte scolaire, de 07h45 à 15h15. Si les parents estiment absolument nécessaire que leur enfant vienne à l'école avec un téléphone portable ou tout autre appareil électronique, ce dernier le remettra à son enseignant(e) au début des leçons et il pourra le récupérer à la fin de la matinée/après-midi.
En cas d'infraction, la direction peut confisquer l'appareil.

Dans tous les cas, l'appareil reste sous la responsabilité des parents.

## TABAC

Les enfants en âge de scolarité obligatoire ne sont pas autorisés à fumer ni à l'école, ni en dehors de celle-ci.

## VÉLO, TROTTINETTE OU ÉQUIVALENT

Les élèves peuvent venir à vélo ou en trottinette à l'école uniquement après avoir eu l'instruction de la police et avec l'autorisation écrite des parents (formulaire disponible auprès de l'enseignant(e) de votre enfant et sur le site internet de l'école).

## PÉRIMÈTRE ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

L'accès aux bâtiments scolaires n'est autorisé que sur invitation. Les parents doivent attendre leurs enfants **à l'extérieur**. Merci de veiller à laisser suffisamment d'espace pour que les enfants puissent former « le petit train ». Les personnes accompagnées d'un chien sont priées de veiller à ce que leur compagnon n'importune pas les enfants et ne soit pas laissé seul dans le périmètre scolaire.

## OBJETS PERDUS

Site d'Attalens – rue de l'Eglise 26, 1616 Attalens conciergerie@attalens.ch

Tous les objets perdus sont exposés au rez-de-chaussée inférieur du bâtiment du Renard pour une durée de 2 semaines. Ils sont ensuite stockés par le service des bâtiments. Les objets de valeurs sont mis en sécurité dans l'armoire vitrée au même endroit. Pour les récupérer, vous pouvez vous adresser aux concierges ou à la direction.

Site de Remaufens – route Villageoise 33, 1617 Remaufens conciergerie.remaufens@attalens.ch

Les objets trouvés doivent être apportés immédiatement à un enseignant. Une caisse se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment Le Soleil.

En dehors des heures d'ouvertures des bâtiments, vous pouvez adresser votre demande au service des bâtiments par courriel aux adresses mail ci-dessus, selon le site de scolarisation.

## PHOTOS D'ELEVES

Chaque année, une photo de classe est réalisée.

## LES CAMPS

En principe, les enfants du Cercle Scolaire de la Basse-Veveyse feront, durant leurs années de scolarité, un camp blanc et un camp vert. Une participation financière est demandée aux parents, conformément à l'Arrêt du Tribunal fédéral du 7.12.2017.

- Camp blanc du 5 au 9 février 2024 7H
- Camp vert du 24 au 28 juin 2024 5H et 6H

Les informations vous seront transmises en temps utile.

## JOURNÉES BLANCHES

Les élèves du Cercle Scolaire, exceptés les 1H et les 7H, vont profiter de la neige 1-2 jours par année à Rathvel et aux Paccots (8H). Leur présence est obligatoire.

Les communes assurent le financement de ces sorties. Les parents doivent fournir l'équipement nécessaire, à savoir : habits de neige (casque obligatoire), matériel personnel (souliers, skis/bâtons ou snowboard), etc.

## COURSES D'ÉCOLE

Les enseignants organisent, dans la mesure du possible, une course d'école en fin d'année scolaire. Le lieu de rendez-vous pour les départs et arrivées peut se situer dans un rayon de 10 kilomètres autour de l'école.

## SPORT SCOLAIRE FACULTATIF - SSF

Le Cercle Scolaire de la Basse-Veveyse offre la possibilité aux élèves du **Cycle 1 (1H-4H)** et du **Cycle 2 (5H-8H)** de découvrir et d'expérimenter de nouveaux sports, d'améliorer leurs habiletés, mais également de venir partager des moments conviviaux en compagnie de leurs camarades. Ces cours gratuits ont lieu sur les périodes scolaires (pas de cours pendant les vacances/jours fériés). Si le nombre d'inscriptions est trop élevé, un tirage au sort a lieu. Les informations d'inscription vous seront transmises en temps utile.

**Règlement** :
L'élève qui s'inscrit a l'obligation de suivre les cours donnés. En cas d'absence, celui-ci s'excusera à l'avance. Un taux de 3 absences sera toléré. En cas d'indiscipline, l'élève sera renvoyé définitivement du cours.

## SORTIES CULTURELLES

En fonction des thèmes abordés en classe, il se peut que l'enseignant(e) de votre enfant organise des sorties culturelles.

## ACTION ROADMOVIE 2023

Le jeudi 9 novembre 2023 se déroulera une journée Cinéma à Attalens.
Les élèves de 5H à 8H assisteront à l'action ROADMOVIE 2023.
Six courts métrages sans dialogue leur seront présentés.

Le soir, à 19h30, projection du film à l'Auberge de l'Ange à Attalens.

## LE 1ER MAI

Les enfants du Cercle Scolaire de la Basse-Veveyse iront, comme la tradition fribourgeoise le veut, chanter la fête du 1er mai dans les maisons. Chacun s'organise et **il n'y a pas école ce jour-là** !

Les *« **Mayintsètè** »* désignent les enfants qui vont de maison en maison chanter le mois de mai. En **patois gruérien**, ce mot signifie aussi « mésanges ». En campagne comme en ville, le 1er mai a gardé son caractère traditionnel. Les enfants, fillettes et garçonnets, seuls ou en groupes, avec un brin de crainte, se hasardent en tout domicile et, tout à coup, se figent pour chanter. D'autres se succèdent sans interruption, de sorte que durant une journée entière, chaque maison, chaque étage, chaque magasin, chaque bureau se transforme en volière délicieuse. L'on prépare d'avance la monnaie, les biscuits, le chocolat, les oranges. Les uns vont dans les poches, les autres dans les paniers.

Faites bon accueil à ces enfants chanteurs !!!

# SERVICE MÉDICAL ET DENTAIRE

## SERVICE MÉDICAL SCOLAIRE

Depuis l'année scolaire 2022/23 et selon le plan du SMC – Service du médecin cantonal et la nouvelle organisation (Frimesco), le programme se déroule de la manière suivante :

- **Futurs 1H :** bilan de santé **préscolaire** obligatoire qui doit avoir lieu avant le début de la scolarisation mais au plus tard le 30 septembre de la première année scolaire de l'enfant. A effectuer par la/le pédiatre ou médecin de famille habituel-le de l'enfant. Lors de cet examen préventif le développement général de l'enfant, la vue, l'audition, la motricité et le langage de l'enfant seront contrôlés en particulier. De plus, à cette occasion, les vaccinations recommandées seront contrôlées et complétées si nécessaire par le médecin, avec l'accord des parents.

- **8H :** le contrôle aura lieu en 9H lors de la première année du cycle d'orientation (CO).

## MÉDICAMENTS

Le personnel enseignant ne donne aucun produit thérapeutique à un ou une élève.

Si un enfant souffre d'une maladie chronique et doit prendre régulièrement des médicaments, il ou elle doit les amener et les prendre lui ou elle-même.

Dans ces situations, il est important que les enseignants sachent comment réagir en cas de situation d'urgence, en concertation avec les parents et le médecin traitant. Cette concertation peut nécessiter l'aide d'un spécialiste, particulièrement pour les tout-petits qui ne sont pas encore totalement autonomes.

## VACCINATION

Le plan des vaccinations conseillées dans le canton de Fribourg suit les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

## SERVICE DENTAIRE

Le contrôle annuel est obligatoire pour tous les enfants scolarisés de la 1H à la 11H, sauf si les parents remettent à l'enseignant(e) une attestation signée par un médecin dentiste, prouvant que l'enfant est suivi.

Le Service dentaire scolaire (SDS) met également à disposition des écoles des éducatrices en hygiène dentaire qui dispensent aux élèves un enseignement tant pratique que théorique sur la manière adéquate d'observer une saine hygiène dentaire.

## INFORMATION SEXUELLE - PRÉVENTION DES ABUS

Une information sur le développement psychoaffectif et la sexualité sera donnée par une formatrice du Centre fribourgeois de santé sexuelle dans les classes de 2H, 6H et 8H. Une soirée d'information à l'attention des parents sera également organisée quelques semaines avant le passage en classe.

# ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (AES) DE LA BASSE-VEVEYSE

## CONTACT

Madame Tamara de Kinkelin, directrice
Madame Karine Pellaton, secrétaire
Rue de l'Eglise 26
1616 Attalens

021 947 33 79
aes@attalens.ch

## SITES AES

Site AES d'Attalens

Bâtiments du Renard et du Mouton
Ecole du Petit Prince
Rue de l'Eglise 26
1616 Attalens

Site AES de Remaufens

Bâtiment de la Comète
(Bât. Administration communale)
Route Villageoise 53
1617 Remaufens

## HORAIRES

Des activités sont proposées par l'équipe sur chaque période d'ouverture.

| | |
|---|---|
| 07h00 à 07h50 | **matin** \| possibilité d'apporter un petit-déjeuner |
| 07h50 à 11h35 | **matinée** \| collation |
| 11h35 à 13h15 | **midi** \| repas |
| 13h25 à 15h05 | **après-midi** |
| 15h05 à 17h30 | **soir 1** \| collation (possibilité de faire les devoirs) |
| 17h30 à 18h30 | **soir 2** |

## ACCUEIL DURANT LES VACANCES SCOLAIRES

L'AES est ouvert durant les périodes de vacances scolaires, aux dates suivantes (fermé les mercredis) :

**Semaine du 14 au 18 août 2023 (fermé le mardi 15 août – férié)**

**Semaine du 21 au 22 août 2023**

**Semaine du 16 au 20 octobre 2023**

**Semaine du 2 au 5 avril 2024 (fermé le lundi 1er avril – lundi de Pâques)**

**Semaine du 8 au 12 juillet 2024**

Pour des informations complémentaires, les documents d'inscription, les règlements et tarifs en vigueur : **www.attalens.ch - enfance et jeunesse - enfance - accueil extrascolaire** ou au 021 947 33 79.

# CONSEIL DES PARENTS

## CONCEPT

La loi institutionnalise une collaboration renforcée entre l'école et les parents à travers la création d'un conseil des parents*. Cet organe se veut un espace d'échanges et de propositions réunissant une majorité de parents d'élèves et les principaux responsables de l'école (directeur/trice, représentants du corps enseignant et des autorités communales).

Il permet aux parents d'être informés et consultés dans les domaines de la vie scolaire où la collaboration école-parents peut favoriser une meilleure prise en charge de l'enfant et contribuer à améliorer ses conditions d'apprentissage. L'avant-projet pose un cadre général de fonctionnement.

*La liste des membres figure sur les sites internet des communes d'Attalens, de Granges et de Remaufens.

## RÈGLEMENT

Loi du 9 septembre 2014 sur la scolarité obligatoire (loi scolaire, LS)

Chapitre 3 Parents Art. 31 Conseil des parents

1. Chaque établissement comprend un conseil des parents composé d'une majorité de parents d'élèves (fréquentant l'établissement), du directeur ou de la directrice primaire ou, au cycle d'orientation, du directeur ou de la directrice, de personnes représentant les autorités communales et d'une personne au moins représentant le corps enseignant.

2. Le conseil des parents sert à l'échange d'informations et au débat de propositions portant sur la collaboration entre l'école et les parents ainsi que sur le bien-être des élèves et leurs conditions d'étude. Le conseil est consulté par les autorités compétentes dans les affaires scolaires de portée générale en lien avec l'établissement et pour lesquelles le rôle ou l'avis des parents est important. Le conseil des parents n'a pas de compétence décisionnelle.

3. Lorsqu'il y a plus d'un établissement dans le Cercle Scolaire au sens de l'article 50, la cohérence des actions doit être assurée. Un seul conseil des parents peut être institué pour l'ensemble des établissements du même Cercle Scolaire.

4. Le Conseil d'Etat édicte les dispositions d'exécution nécessaires.

**https://ecole-basse-veveyse.ch/conseil-des-parents/**

# SERVICE LOGOPÉDIE, PSYCHOLOGIE, PSYCHOMOTRICITÉ (SLPP-GV)

## CONCEPT

Prises en charge thérapeutique en logopédie, psychologie et psychomotricité.

Le service a deux antennes principales, une à **Romont** (y.c. administration) et une à **Châtel-St-Denis.**
D'autres lieux de thérapies se trouvent dans les Cercles Scolaires des deux districts.

Les thérapeutes interviennent uniquement sur demande des parents, idéalement en collaboration avec l'enseignant/e. La demande d'intervention doit être faite au moyen du formulaire « fiche 124 » disponible sur le site internet suite à un contact préalable avec un(e) des thérapeutes.

Le directeur du SLPP-GV décide ou non de la gratuité de la prise en charge.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires pour une prise en charge de votre enfant ainsi que le nom des thérapeutes par Cercle Scolaire et leurs numéros de téléphone sur le site internet www.slpp-gv.ch → onglet SLPP-GV → Thérapeutes.

## CONTACT

SLPP-GV
Service de logopédie, psychologie, psychomotricité
de la Glâne-Veveyse
En Bouley 8
1680 Romont

026 652 30 60
administration@slpp-gv.ch
www.slpp-gv.ch

Antenne de Châtel

Chemin de l'Eglise 12
1618 Châtel-St-Denis

SLPP-GV
SERVICE LOGOPÉDIE
PSYCHOLOGIE PSYCHOMOTRICITÉ
Glâne - Veveyse

# NOS CONSEILS DE SECURITE ROUTIERE SUR LE CHEMIN DE L'ECOLE

***En tant que parents, montrez l'exemple !***

***Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.***

## *A* pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.

- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

## A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, dès 12 ans, le cycliste pousse son vélo.

## En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.

Si un trajet est nécessaire :

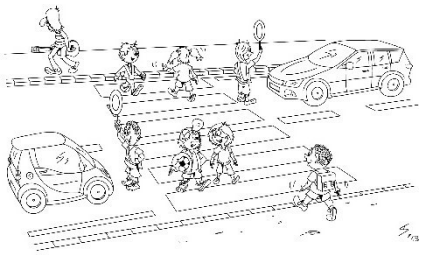

- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête,… ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

## Etre vu

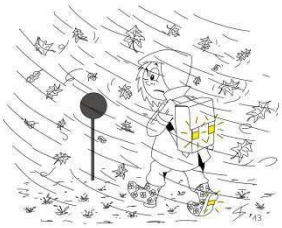

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.

**AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !**

POLICE CANTONALE FRIBOURG
Section analyse, prévention, éducation routière
☎ +41 26 305 20 30
www.policefr.ch

Etat : mai 2021

# MOT DE LA BRIGADE DES MINEURS

## COURS DE PRÉVENTION

Chers parents,

Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7H.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des **devoirs**. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société.

Vous pouvez d'ailleurs consulter leur programme sous le lien :

https://www.fr.ch/sites/default/files/2019-08/Mandat-Prg_f_Pr%C3%A9vention%20BMI_2019.pdf

Bien entendu, sans votre collaboration et sans votre aide, le message transmis n'aura que peu d'écho.

Les chargés de prévention vous remercient pour votre engagement et restent à votre disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires !

## CONTACT

**Police de sûreté**

Brigade des mineurs
Place Notre-Dame 2
1700 Fribourg
Fribourg

026 304 17 19

# SPOLOE

## CONTACT

**SPOLOE**
Sport et loisirs pour les enfants
Rue de la Grande-Fin 64
1616 Attalens

## CONCEPT

**SPOLOE** c'est…

… un comité composé de parents qui organisent des activités pour les enfants du Cercle Scolaire de la Basse-Veveyse depuis plus de 45 ans …

**La fête de l'envol**

Le dernier vendredi de l'année scolaire, nous offrons une récréation à tous les élèves du Cercle Scolaire de la Basse-Veveyse.

A la fin de la journée organisée par l'école, avec l'aide des enseignants, du directeur et des précieux bénévoles, SPOLOE prend les choses en main en transformant l'enceinte de l'école en gigantesque cantine avec un bar et des stands de nourriture. En parallèle une petite partie officielle est organisée avec un cadeau souvenir pour tous les élèves de 8H, suivie de diverses animations pour les enfants. Et pour clore la journée, une méga disco en plein air.

**Le carnaval costumé et son bonhomme hiver**

Le vendredi soir avant les relâches, un cortège est organisé avec la mise à feu du bonhomme hiver, suivi d'une soirée disco pour les enfants sur un thème différent chaque année. Et pour passer une excellente soirée un bar avec petite restauration est à disposition.

**Activités éducatives**

Selon les propositions des enseignants, nous finançons des activités éducatives durant les horaires scolaires. (Visites de musées, expositions, etc…)

**Goûter de la rentrée**

Lors de la traditionnelle marche d'automne, nous offrons une récréation à tous les élèves du Cercle Scolaire de la Basse-Veveyse.

**St-Nicolas à Remaufens**

Dans le cadre de la manifestation, SPOLOE s'occupe de la partie restauration.

Tous nos bénéfices sont reversés pour les activités de vos enfants.

**Si vous avez envie de partager vos idées d'activités, de rejoindre une équipe dynamique et motivée, n'hésitez pas à nous contacter par mail à** infospoloe@gmail.com **pour intégrer le comité ou donner un coup de main lors d'une prochaine manifestation.**

Retrouvez toutes les actualités sur : Facebook\SPOLOE

# ANIMATION JEUNESSE VEVEYSE (AJV)

## CONTACT

Animation Jeunesse Veveyse
Place d'Armes 15
1618 Châtel-St-Denis
www.animation-veveyse.ch - info@atelier-jeunesse.ch
079 409 87 57

## CONCEPT

L'Animation Jeunesse de la Veveyse (AJV) est une association qui s'engage à promouvoir la qualité de vie, l'intégration sociale et le développement harmonieux de la jeunesse.

L'AJV propose des accueils hebdomadaires ouverts à tous les élèves du district de 7-8H et aux jeunes du CO. Ces accueils sont des lieux de rencontre, où les jeunes peuvent venir se détendre et profiter du matériel à disposition (jeux, ordinateurs, cuisine, etc.) durant leur temps de loisirs. Ils fonctionnent selon les principes de l'accueil libre :

- Accueil professionnel assuré par un(e) animateur(trice) socioculturel(le) au minimum
- Gratuité et libre accès (pas d'inscription)
- Allées et venues libres, sans temps de présence délimité (libre adhésion)
- Libre détermination des activités pratiquées

L'AJV propose également des événements plus ponctuels en lien avec la jeunesse (manifestations, sorties, soirées, etc.) et soutient les jeunes dans la réalisation de leur projet (organiser une soirée, construire un cv, trouver un local de répétition, etc.).

**Envie de ?**

- Te retrouver entre ami(e)s
- Ecouter de la musique
- Faire de la pâtisserie
- Jouer au babyfoot et ou ping-pong
- Regarder un film
- Organiser un tournoi de foot
- Etc.

Passe à l'AJV !

Tu veux savoir quand l'AJV est dans ta commune ou obtenir d'autres informations ?

www.animation-veveyse.ch

@Animationjeunesseveveyse

@animationjeunesseveveyse

sous le nom de : Animation Jeunesse de la Veveyse

# PRO JUNIOR

## CONTACT

**Pro Junior Veveyse**
p/a Valérie Genoud
Route de Fruence 73
1618 Châtel-St-Denis
valerie.genoud@hotmail.ch
021 948 01 33

## CONCEPT

Grâce à sa vente annuelle de thé de Noël, l'association Pro Junior Veveyse met à disposition des enfants, des jeunes et des familles du district, les prestations suivantes :

- Des aides individuelles financières
- Un service de babysitting
- Un cours de babysitting annuel pour les élèves de 3ème du COV en collaboration avec le RSSV
- Des soutiens financiers aux crèches, ludothèques, écoles lors d'une manifestation, d'un spectacle ou de la création d'une place de jeux
- Un soutien financier annuel à l'Atelier Jeunesse
- Un soutien financier au Passeport Vacances de la Veveyse
- Tient à disposition différentes listes de :

  - Associations et autres institutions pouvant apporter une aide financière ou autres
  - Adresses et publications diverses
  - Prospectus de camp pour enfants, camp de vacances « Mère seule » et camps de vacances « Papa-solo »

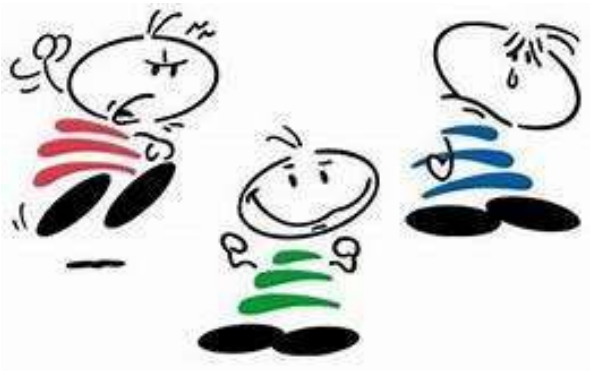

# BIBLIOTHÈQUE – LUDOTHÈQUES

## BIBLIOTHÈQUE DE LA VEVEYSE

La bibliothèque de la Veveyse est ouverte aux habitants et aux résidents de la Veveyse et ses régions limitrophes. Elle dessert tout public qui souhaite trouver des informations dans des domaines très variés.

Divers abonnements annuels sont proposés selon la situation de chacun. Pour exemple, le coût d'un abonnement pour un enfant revient à CHF 10.– comprenant la limite de 10 livres à la fois et il ne se paie qu'une seule fois pour toute la scolarité primaire. L'abonnement famille a un coût de CHF 40.—/an comprenant 40 livres en prêts pour un mois.

| | | |
|---|---|---|
| Horaires : | Lundi | Fermé |
| | Mardi | 8h30 – 11h30 / 14h00 – 17h00 |
| | Mercredi | 8h30 – 11h30 / 14h00 – 21h00 |
| | Jeudi/Vendredi | 14h00 – 17h00 |
| | Samedi | 8h30 – 11h30 |

Pendant les vacances scolaires :

| | |
|---|---|
| Mercredi | 14h00 – 21h00 |
| Samedi | 8h30 – 11h30 |

**Adresse :** Chemin des Crêts 11
1618 Châtel-Saint-Denis
021 948 64 14 – https://biblio-veveyse.ch

## LUDOTHÈQUES

### PAPAYOU

Horaires :

Ouvert tous les lundis de 15h00 à 18h00.
Fermé durant les vacances scolaires.

**Ecole du Petit Prince**
Bâtiment scolaire « Les Blés »
1616 Attalens
021 947 51 03
ludopapayou@gmail.com

### LA TROTTINETTE

Horaires :

- 1er et 3ème mercredi du mois : de 15h00 à 18h00
- Tous les vendredis : de 15h30 à 18h00
- Pendant les vacances d'été : une ouverture selon informations sur le site

**Ecole du Lussy**
Chemin de Crey-Derrey 1
1618 Châtel-St-Denis
021 948 84 35 (pendant les heures d'ouverture)
www.ludo-chatel.ch

# Les poux sont de retour !

**On les cherche, on les traite seulement si on les voit**

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
WWW.FR.CH

**Quand les rechercher ?**

- Lorsque des poux sont présents dans l'entourage (école, crèche, famille, amis...)
- En cas de démangeaisons de la tête
- En présence de lentes à la base des cheveux (comme des pellicules, mais difficiles à enlever)

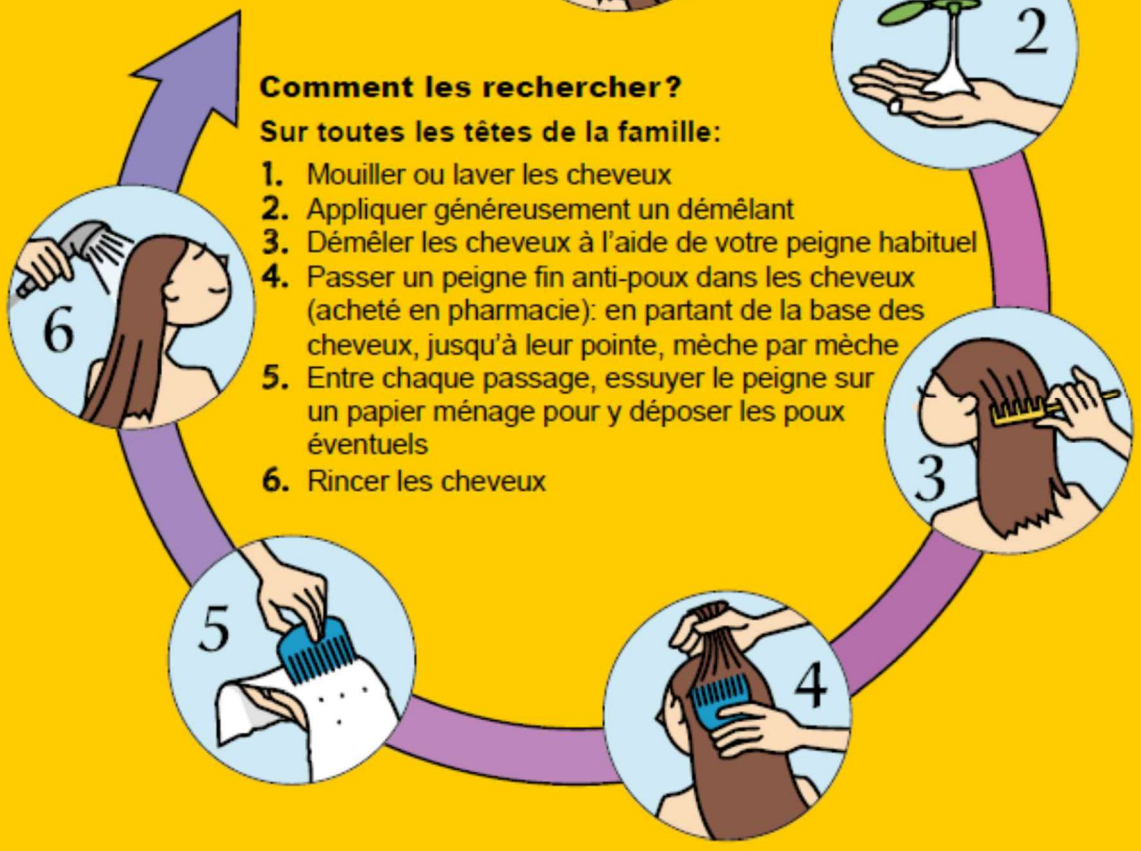


**Comment les rechercher ?**

**Sur toutes les têtes de la famille:**

1. Mouiller ou laver les cheveux
2. Appliquer généreusement un démêlant
3. Démêler les cheveux à l'aide de votre peigne habituel
4. Passer un peigne fin anti-poux dans les cheveux (acheté en pharmacie): en partant de la base des cheveux, jusqu'à leur pointe, mèche par mèche
5. Entre chaque passage, essuyer le peigne sur un papier ménage pour y déposer les poux éventuels
6. Rincer les cheveux

**Vous n'avez rien trouvé**

Répéter ce contrôle dans une semaine

**Vous avez trouvé des lentes**

- Ne pas traiter
- Rester vigilant, des poux peuvent apparaître...
- Rechercher les poux encore 2 fois dans la semaine

**Vous avez trouvé des poux**

- Merci d'en informer l'enseignant-e / éducateur-trice de votre enfant
- Le même jour: contrôler tous les membres de la famille et traiter ceux qui ont des poux
- Il n'est pas nécessaire de nettoyer la literie, les vêtements, les peluches...
- Utiliser de préférence une brosse à cheveux par personne

**Pour éliminer les poux :**

- Mouiller les cheveux, mettre du démêlant, passer le peigne fin anti-poux: 2 à 3 fois par semaine durant 1 mois
- Pour renforcer cette action, acheter en pharmacie un produit qui étouffe les poux, contenant du *diméticone*
  . appliquer selon le mode d'emploi, en respectant les précautions
  . 2 à 3 traitements sont nécessaires (1er - 8e et 15e jour)

**En cas d'échec de traitement**

- Recontrôler les têtes de **toute la famille**
- Acheter un **autre** produit anti-poux, (*malathion*, *perméthrine*): faire 2 à 3 traitements (1er - 8e - 15e jour)
- Renforcer l'élimination avec le peigne fin anti poux, tous les deux jours, pendant 1 mois

## En bref

Vous avez trouvé des poux de tête :

- Eliminer les poux avec un peigne fin anti-poux, passé dans les cheveux après application d'un démêlant, 2 à 3 fois par semaine, durant un mois
- Renforcer l'action avec un produit anti-poux contenant du *diméticone*, appliqué au 1er et 8e jour (15e jour)

Pas de traitement préventif

Pour plus d'informations, contacter l'infirmier-e scolaire ou votre médecin traitant.

## En savoir plus sur... les poux de tête

- Se transmettent par contact direct de tête à tête
- Aiment autant les cheveux propres que les cheveux sales
- Se nourrissent de sang humain
- Meurent en 48 heures, hors du cuir chevelu
- S'accrochent aux cheveux, fuient la lumière, ne sautent pas, ne nagent pas, se déplacent rapidement

## Le cycle de vie du pou

- Un pou est un insecte grisâtre, qui peut mesurer jusqu'à 4mm de long et pond 7 à 10 oeufs (lentes) par jour à la base d'un cheveu (premier cm)
- Au bout de 7 à 10 jours les jeunes poux naissent
- Encore 7 à 10 jours pour devenir adultes et se reproduire

© SSEJ / Office de l'enfance et de la jeunesse / DIP – République et canton de Genève
Illustration : Simon Tschopp

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

**Service du médecin cantonal** SMC
**Kantonsarztamt** KAA

EC 2773

## QUELQUES LIENS

### LA MAIN TENDUE — TÉL. 143 / WWW.143.CH

La Main Tendue est un service de secours par téléphone, par courrier électronique ou par tchat individuel. Ce service offre aide et soutien à toute personne désirant exprimer un souci, une difficulté ou des interrogations, dans la confidentialité et le plus strict respect de l'anonymat.

### ASSOCIATION DIS NO — WWW.DISNO.CH

L'Association DIS NO a été fondée à Lausanne en 1995. Ses buts sont d'initier, de promouvoir ou d'aider toute action dans le sens de la prévention, la détection et le traitement de la violence et des abus sexuels envers les enfants.

### T-KI (T'ES QUI ?) — WWW.T-KI.CH

Tki derrière ton pseudo ? Tki pour laisser faire ? Tki pour mater ? Autour de ces trois slogans s'articule «t ki», campagne de prévention visant à sensibiliser le public aux dérives liées à l'utilisation des moyens de communication modernes.

### ACTION INNOCENCE — WWW.ACTIONINNOCENCE.ORG

Informer et sensibiliser le public, les parents et les enfants des dangers liés à Internet. Promouvoir une pratique sécurisée d'Internet. Lutter contre la pédocriminalité sur Internet.

### JEUNESSE + SPORT — WWW.JEUNESSEETSPORT.CH

Le programme d'encouragement du sport de la Confédération qui propose des cours et des camps dans près de 85 sports et disciplines. Près de 80'000 cours ou camps ont lieu chaque année, regroupant environ 1 million de participations.

## REPER - PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION 026 322 29 01/ WWW.REPER-FR.CH

REPER a pour buts de contribuer à la promotion de la santé et de développer toutes mesures utiles à la prévention des dépendances et des situations à risques. Elle s'adresse à un large public, tout en privilégiant son action auprès des jeunes.

## BPA - BUREAU DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS WWW.BPA.CH

Le bpa a pour mission d'assurer la sécurité dans les domaines de la circulation routière, du sport, de l'habitat et des loisirs. Le bpa propose une offre étoffée de conseils, de formations et de moyens de communication destinés tant aux milieux spécialisés qu'aux particuliers.

## ADDICTION SUISSE WWW.ADDICTIONSUISSE.CH

Prévention contre l'alcoolisme, les substances psychoactives et d'autres comportements pouvant engendrer une addiction.

## CENTRE FRIBOURGEOIS DE SANTÉ SEXUELLE CFSS 026 305 29 55

Informer et prévenir en priorité les enfants, les parents et les enseignants. Programme spécialisé sur la prévention des abus sexuels, destiné aux classes enfantines/1ère année.

## CIAO WWW.CIAO.CH

Site d'informations et de prévention pour les ados.

## LE TREMPLIN 026 347 32 32 / WWW.TREMPLIN.CH

Aide, conseil et soutien pour tous problèmes de toxicodépendance et prévention de la délinquance.

## ABRÉVIATIONS UTILES

| | |
|---|---|
| ACM | Activités créatrices manuelles |
| ACT | Activités créatrices textiles |
| AES | Accueil extrascolaire |
| APEC | Association de parents d'élèves Châtel-St-Denis |
| CDIP | Conférence des directions de l'instruction publique |
| CO | Cycle d'orientation (école secondaire) |
| DFAC | Direction de la Formation et des Affaires Culturelles |
| DSAS | Direction de la santé et des affaires sociales |
| EB | Exigences de base (*type de classe du cycle d'orientation)* |
| FAPAF | Fédération des associations de parents du canton de Fribourg |
| FAPERT | Fédération des associations de parents de Suisse Romande et Tessin |
| FRI-TIC | Concept/projet fribourgeois pour le développement des nouvelles technologies de communication |
| G | Générale (*type de classe du cycle d'orientation)* |
| HARMOS | Harmonisation de la scolarité obligatoire |
| HEP | Haute école pédagogique |
| ECSI | Enseignant de classe de soutien itinérant |
| PER | Plan d'étude romand |
| PG | Pré-gymnasiale (*type de classe du cycle d'orientation)* |
| SLPP | Services de logopédie psychologie et psychomotricité |
| TSS | Travailleur social en milieu scolaire |

**Nous vous souhaitons à toutes et tous une excellente année scolaire**

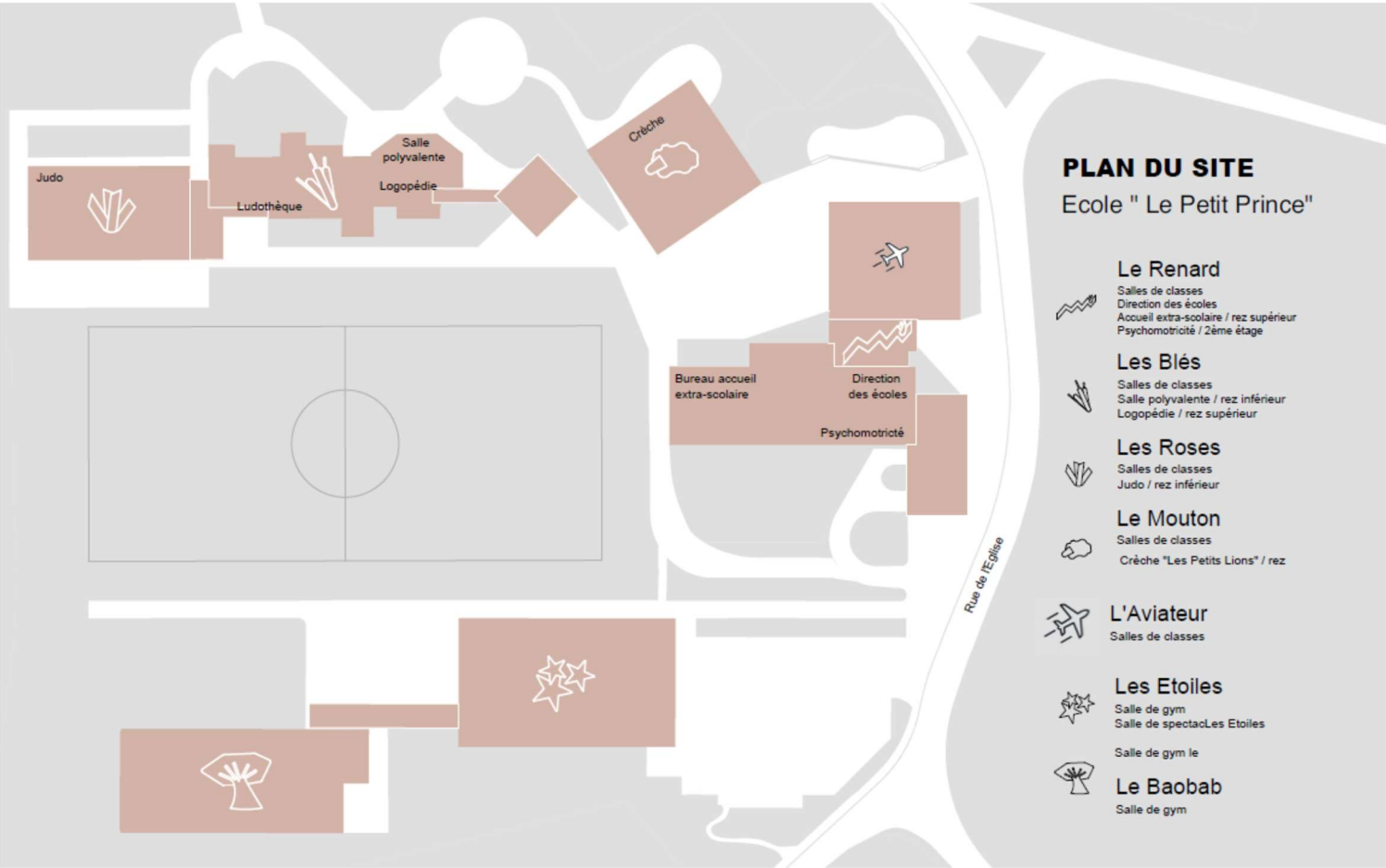
PLAN DU SITE
Ecole " Le Petit Prince"
Le Renard
Salles de classes
Direction des écoles
Accueil extra-scolaire / rez supérieur
Psychomotricité / 2ème étage
Les Blés
Salles de classes
Salle polyvalente / rez inférieur
Logopédie / rez supérieur
Les Roses
Salles de classes
Judo / rez inférieur
Le Mouton
Salles de classes
Crèche "Les Petits Lions" / rez
L'Aviateur
Salles de classes
Les Etoiles
Salle de gym
Salle de spectacLes Etoiles
Salle de gym le
Le Baobab
Salle de gym
Judo
Ludothèque
Salle polyvalente
Logopédie
Crèche
Bureau accueil extra-scolaire
Direction des écoles
Psychomotricté
Rue de l'Eglise

PLAN DU SITE
Ecole de Remaufens
Le Soleil
Bâtiment principal
Salle de gym
Salle de spectacle
La Planète
Ancienne école
La Comète
Administration Communale
Accueil extra-scolaire
Salle de gym
Salle de spectacle
Administration Communale
Accueil extra-scolaire
Route Villageoise